



<http://cyclorand-mareuillais.ffct.org>

## LICENCE MARCHE 2019-2020 (Retour pour le 30 septembre 2019)

- Renouvellement  
 Première adhésion

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ..... Sexe : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

N° Tél. : ..... N° portable : ..... E mail : .....

N° S.S. : ..... N° licence obligatoire : ..... Date : .....

Certificat médical du



## COTISATIONS MARCHE 2019-2020 Du 01.09.2019 au 31.08.2020 (cocher les cases correspondantes)

INDIVIDUEL		FAMILLE		OPTIONS	
<b>IRA -</b> licence individuelle avec RC et accidents corporels (AC)	34,50 <input type="checkbox"/>	<b>FRA -</b> licence familiale avec RC et accidents corporels (AC)	65,05 <input type="checkbox"/>	Revue Passion rando	8,00 <input type="checkbox"/>
<b>IMPN -</b> licence individuelle multiloisirs pleine nature (RC+AC)	44,50 <input type="checkbox"/>	<b>FMPN -</b> licence familiale multiloisirs pleine nature (RC+AC)	85,05 <input type="checkbox"/>		
<b>MONTANT TOTAL</b>					

### CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADHÉSION AU CLUB

- Le présent bulletin d'inscription signé
- Un chèque à l'ordre de CRM correspondant aux options choisies
- Un certificat médical de - de 12 mois (marche)

### EN ADHÉRANT AU CLUB DE MAREUIL SUR LAY

• Je m'engage à respecter scrupuleusement le Code de la route, les statuts du club et les informations de ce dossier d'adhésion

• Droit à l'image : **OUI**  **NON**

• J'autorise la communication de mes coordonnées aux adhérents du club : **OUI**  **NON**

Je fournis un certificat médical de - de 12 mois (marche)

Ou

J'atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N°15699\*01) qui m'a été remis par mon club.

J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint

Signature :

Voici donc les nouvelles règles que devront appliquer les clubs affiliés à la FFRandonnée à compter de la saison sportive 2018/2019 **quels que soient l'âge du licencié et la ou les disciplines pratiquées** :

- **Première prise de licence** : Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 ans, sous certaines conditions.
- **Renouvellement de licence** : Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un [questionnaire de santé](#).
  - S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il [atteste](#), il est dispensé de présentation d'un certificat médical.
  - S'il répond « OUI » à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.
- **Pratique en compétition** : Attention, pour pratiquer le Rando challenge® ou le longe côte en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition. Sa validité est également de 3 ans.

Lors d'une compétition, le licencié présente un certificat médical de moins d'un an (à la date de la compétition) ou de moins de 3 ans accompagné des attestations de réponses négatives au questionnaire de santé, pour les années intermédiaires.

*le document relatif aux assurances FFR est à consulter, (document joint)  
L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint*